

Description de la formation - SECOURISME DE BASE

Public cible

L'ensemble des travailleurs d'une entreprise.

Objectif

Obtenir le brevet de premiers secours répondant aux exigences de l'A.R. du 15/12/2010:

Permettre aux secouristes d'acquérir les connaissances et aptitudes exigées pour reconnaître des états de santé qui menacent la vie de personnes :

- Pouvoir assurer les premiers secours aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise, et si nécessaire transmettre l'alerte aux services spécialisés.
- Pouvoir assurer le transport des victimes, soit dans le local de soins, soit à leur domicile, soit vers un établissement de soins, pour autant que la victime puisse être transportée.
- Organiser les contacts nécessaires avec les services spécialisés dans l'assistance médicale urgente, avec les opérations de sauvetage et avec les établissements de soins, dans le but que les victimes obtiennent le plus vite possible une assistance médicale appropriée.

À l'issue de la formation, les participants seront capables : - D'appliquer les techniques et informations apprises à toute situation d'urgence.

- D'observer et analyser différentes situations de manière adaptée
- De veiller à la sécurité afin d'éviter le "sur-accident" lors d'une situation d'urgence
- De savoir-faire un appel correct aux secours
- De maîtriser les techniques de réanimation cardiopulmonaire
- De savoir faire face en cas d'accidents spécifiques, maladie ou malaise

Programme

Pratiques et théorique

1. Règles de base de l'intervention
2. Soins primaires et réanimation
3. Soins secondaires - Accidents
4. Soins secondaires - Maladies et malaises

Les participants reçoivent un certificat de premiers secours en entreprise qui nécessite un recyclage de 4h chaque année.

Prérequis

Examen

Aspects pratiques - SECOURISME DE BASE

Date et durée de la formation

Lundi, 19 février 2018
De heures à heures

Formateur

Salle Centre CFS - Business Center des Awirs

Rue des Beguines, 9/2
4400 - Flémalle

